
États financiers de
Métiers spécialisés Ontario

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État du résultat net	5
État de l'évolution de l'actif net.....	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires.....	8-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Métiers spécialisés Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Métiers spécialisés Ontario (« MSO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états du résultat net, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2025, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MSO au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de MSO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de MSO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider MSO ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de MSO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de MSO.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de MSO à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener MSO à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 26 juin 2025

Métiers spécialisés Ontario
 État de la situation financière
 Au 31 mars 2025

Actif	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif à court terme			
Trésorerie	3	28 079 375	31 355 588
Débiteurs	4	332 868	247 937
Charges payées d'avance		293 167	403 260
		28 705 410	32 006 785
Actif à long terme			
Dépôts		93 085	93 085
Immobilisations	5	88 449	190 509
		28 886 944	32 290 379
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	2 214 976	1 909 418
Produits reportés	7	7 236 783	10 686 170
Incitatifs à la location reportés		—	6 216
Obligations au titre des contrats de location-acquisition	11	54 616	93 992
		9 506 375	12 695 796
Passif à long terme			
Apports reportés affectés aux immobilisations	8	—	12 750
Apports reportés	9	499 368	176 305
Incitatifs à la location reportés		—	17 094
Obligations au titre des contrats de location-acquisition	11	33 833	65 869
		533 201	272 018
		10 039 576	12 967 814
Engagements			
	11		
Actif net			
Investi dans les immobilisations		—	17 898
Grevé d'une affectation interne		12 801 200	12 801 200
Non affecté		6 046 168	6 503 467
		18 847 368	19 322 565
		28 886 944	32 290 379

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration



Métiers spécialisés Ontario
 État du résultat net
 Exercice clos le 31 mars 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Produits			
Honoraires des clients	7	13 840 342	10 410 310
Frais d'examen	7	4 779 909	3 403 950
Frais d'évaluation	7	1 355 409	1 081 540
Produits d'intérêts	3	1 298 350	1 502 449
Subvention – Gouvernement du Canada	9	1 031 018	129 020
Subvention – WSIB	9	46 869	—
Amortissement des apports reportés affectés aux immobilisations	8	12 750	750
Subvention – Province de l'Ontario		—	3 921
Produits tirés des commandites		—	76 500
		22 364 647	16 608 440
Charges			
Salaires et avantages sociaux	12	17 189 236	12 399 874
Communications avec les clients		1 665 554	720 803
Technologies de l'information		1 051 752	731 577
Services professionnels		559 681	670 331
Engagement des parties prenantes		481 946	504 494
Publicité et promotion		397 517	147 231
Charges de traitement des paiements		389 605	344 770
Loyer		373 207	378 037
Formation et recrutement		244 339	291 045
Droits d'adhésion		163 821	158 554
Assurances		144 351	109 168
Amortissement des immobilisations		136 174	159 449
Fournitures et matériel		42 661	64 005
		22 839 844	16 679 338
Insuffisance des produits sur les charges		(475 197)	(70 898)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Métiers spécialisés Ontario
 État de l'évolution du l'actif net
 Exercice clos le 31 mars 2025

	Investi dans les immobilisations \$	Grevé d'une affectation interne \$	Non affecté \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Actif net au début de l'exercice	17 898	12 801 200	6 503 467	19 322 565	19 393 463
Insuffisance des produits sur les charges	(123 424)	—	(351 773)	(475 197)	(70 898)
Entrées nettes d'immobilisations	34 114	—	(34 114)	—	—
Obligations au titre des contrats de location- acquisition engagées	(88 449)	—	88 449	—	—
Obligations au titre des contrats de location- acquisition remboursées	159 861	—	(159 861)	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	12 801 200	6 046 168	18 847 368	19 322 565

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Métiers spécialisés Ontario
 État des flux de trésorerie
 Exercice clos le 31 mars 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Activité de fonctionnement			
Insuffisance des produits sur les charges		(475 197)	(70 898)
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		136 174	159 449
Amortissement des apports reportés	8	(12 750)	(750)
Incitatifs à la location reportés		(23 310)	6 946
Variations des soldes hors trésorerie du fonds du roulement			
Débiteurs		(84 931)	94 692
Charges payées d'avance		110 093	(45 427)
Créditeurs et charges à payer		305 558	307 035
Produits reportés		(3 449 750)	1 691 369
		(3 493 750)	2 142 416
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations		(34 114)	(102 557)
Activité de financement			
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées		(159 861)	(94 003)
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées		88 449	102 557
Apports reportés affectés aux immobilisations reçus	8	—	13 500
Apports reportés reçus	9	323 063	176 305
		251 651	198 359
(Diminution) augmentation de la trésorerie		(3 276 213)	2 238 218
Trésorerie au début de l'exercice		31 355 588	29 117 370
Trésorerie à la fin de l'exercice		28 079 375	31 355 588

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

1. Nature des activités

Métiers spécialisés Ontario (« MSO ») est un organisme de la Couronne qui offre des services opérationnels et est régi par un conseil d'administration. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, cet organisme a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario et est prorogé en tant que personne morale sans capital-actions tel qu'il est stipulé dans la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*. L'organisme exerce ses activités sans lien de dépendance avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, et il est responsable de la certification des métiers spécialisés en Ontario, y compris :

- la mise en place de programmes d'apprentissage;
- l'évaluation de l'expérience et des qualifications;
- la délivrance et le renouvellement des certificats de qualification;
- le maintien d'un registre public répertoriant les personnes qui peuvent légalement exercer un métier à accréditation obligatoire;
- la réalisation de recherches sur l'apprentissage et les métiers.

À titre d'organisation sans capital-actions, MSO fait l'objet d'une exonération d'impôt en vertu du paragraphe 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sous réserve du respect de certains critères. MSO confirme qu'à sa connaissance, il respecte les critères et est admissible à ce statut fiscal chaque année depuis sa constitution en vertu de la loi.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et s'appuient sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de MSO. Selon cette hypothèse, un organisme est considéré être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

2. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») pour les organismes sans but lucratif du secteur public, comme l'a recommandé le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), et ils reflètent les principales méthodes comptables suivantes.

Comptabilisation des produits

Les honoraires des clients sont comptabilisés en produits, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. La tranche des honoraires des clients qui a trait à un exercice ultérieur est comptabilisée à titre de produits reportés.

Les frais d'examen sont comptabilisés en produits lorsque les résultats de l'examen sont connus et ont été présentés au candidat.

Les frais d'évaluation sont comptabilisés en produits une fois l'évaluation terminée.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Les subventions sont comptabilisées en produits à mesure que les charges connexes sont engagées.

Les produits tirés des commandites comprennent les produits provenant de tiers qui sont comptabilisés à la clôture de l'événement commandité.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

MSO comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur. Par la suite, à chaque date de clôture, il évalue la trésorerie à la juste valeur, et les débiteurs et les créditeurs et charges à payer, au coût amorti. Toute variation ultérieure de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée restante du contrat de location ou la durée de vie utile estimative, selon la plus courte échéance :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5 ans

Contrats de location-acquisition

Les contrats de location-acquisition comprennent plusieurs contrats de location visant du matériel informatique, lesquels sont assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen de néant et sont amortis de façon linéaire sur trois ans, soit la durée des contrats.

Provision pour créances douteuses

MSO comptabilise une provision pour créances douteuses en tenant compte de l'ancienneté d'une créance impayée et de la probabilité de son recouvrement. Des provisions sont également constituées si les informations recueillies lors des efforts de recouvrement indiquent que la créance est douteuse. Une provision est reprise une fois que le recouvrement de la dette est assuré ou que le montant est radié.

Actif net grevé d'une affectation interne

L'actif net grevé d'une affectation interne est réservé aux fins des initiatives stratégiques à long terme et des événements significatifs imprévus pouvant avoir une incidence défavorable sur les activités de MSO. Aucun montant n'a été dépensé au cours de l'exercice (2024 – 198 000 \$).

Régimes collectifs de retraite

MSO comptabilise sa participation au régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») collectif et au régime de retraite OPTrust conformément aux principes applicables aux régimes à cotisations déterminées. MSO verse des cotisations aux régimes en fonction des gains cotisables des employés participants et comptabilise les charges au titre de ces régimes à mesure que les cotisations sont versées.

Utilisation d'estimations

Pour les organismes sans but lucratif du secteur public, la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière.

Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La provision pour créances douteuses, les charges à payer et l'amortissement des immobilisations sont parmi les éléments qui exigent de faire d'importantes estimations et hypothèses.

Métiers spécialisés Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Trésorerie

Les comptes bancaires de MSO sont détenus auprès d'une banque à charte canadienne. Les comptes portent intérêt au taux bancaire préférentiel moins 2,0 % (2024 – taux bancaire préférentiel moins 2,0 %).

4. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Créances clients	614 683	247 750
Provision pour créances douteuses	(355 157)	(136 831)
Intérêts à recevoir	73 342	137 018
	332 868	247 937

5. Immobilisations

	2025		2024	
	\$		\$	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels connexes	—	—	—	17 584
Matériel de bureau, mobilier et agencements	—	—	—	10 762
Matériel informatique et logiciels connexes loués	303 156	214 708	88 448	162 163
	303 156	214 708	88 448	190 509

Au 31 mars 2025, les immobilisations ne se composaient que du matériel informatique et des logiciels connexes loués. Tous les autres éléments des fournitures et du matériel étaient entièrement amortis et ne sont plus utilisés.

6. Créiteurs et charges à payer

Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 339 021 \$ (2024 – 273 046 \$) à payer à l'État.

7. Produits reportés

	2025	2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	10 686 170	8 994 801
Ajouter : montants reçus	16 526 273	16 608 169
Déduire : honoraires des clients comptabilisés en produits	(13 840 342)	(10 410 310)
Déduire : frais d'examen comptabilisés en produits	(4 779 909)	(3 403 950)
Déduire : frais d'évaluation comptabilisés en produits	(1 355 409)	(1 081 540)
Déduire : produits tirés des commandites comptabilisés en produits	—	(21 000)
Solde de clôture	7 236 783	10 686 170

Métiers spécialisés Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2025

7. Produits reportés (suite)

En 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre ») a reçu une subvention du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (« MFCU ») afin de contrebalancer partiellement les honoraires des clients mutés du MFCU (les « crédits du MFCU »). Au 31 mars 2025, la proportion des crédits du MFCU utilisés pour contrebalancer les honoraires des clients de 2013 était négligeable. De plus, l'obligation juridique de rembourser les crédits du MFCU restants à la demande du MFCU a expiré. Ainsi, les crédits du MFCU ne constituent plus une obligation significative de MSO et ont été comptabilisés à titre de produits tirés des honoraires des clients.

8. Apports reportés affectés aux immobilisations

Les variations des apports reportés affectés aux immobilisations pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	12 750	—
Ajouter : montants reçus	—	13 500
Déduire : montants comptabilisés en produits	(12 750)	(750)
Solde de clôture	—	12 750

9. Apports reportés

	2025	2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	176 305	—
Ajouter : montants reçus	1 400 950	327 825
Déduire : montants comptabilisés en produits	(1 077 887)	(132 941)
Déduire : montants remboursés	—	(18 579)
Solde de clôture	499 368	176 305

Au cours de l'exercice, MSO a reçu un montant de 986 451 \$ (2024 – 341 325 \$) du gouvernement du Canada pour financer son initiative de modernisation des normes de formation en apprentissage et des normes des programmes d'études pour les métiers spécialisés Sceau rouge. Cette initiative a débuté en décembre 2023 et devrait se conclure en mars 2028. Le financement reçu visait les coûts liés au projet. Tout financement fourni qui excède les transferts de droits à MSO est remboursable à la réception d'un avis du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2025, le montant à rembourser se chiffrait à néant (2024 – néant).

Au cours de l'exercice, MSO a reçu un montant de 414 500 \$ (2024 – néant) de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB ») pour promouvoir la santé et la sécurité dans l'ensemble du régime d'apprentissage en Ontario. Cette initiative a débuté en décembre 2024 et devrait se conclure en août 2027. Le financement reçu visait les coûts liés au projet. Tout financement fourni qui excède les transferts de droits à MSO est remboursable à la réception d'un avis de la WSIB. Au 31 mars 2025, le montant à rembourser se chiffrait à néant (2024 – néant).

10. Facilité de crédit

MSO a accès à une facilité de crédit auprès d'une grande banque dont le montant peut aller jusqu'à 100 000 \$ (2024 – 100 000 \$). La facilité de crédit n'est pas garantie et est disponible sous forme de cartes de crédit d'entreprise, d'une marge de crédit de fonctionnement et d'acceptations bancaires. Aucun montant n'a été prélevé au cours de l'exercice (2024 – néant).

11. Engagements

MSO a des obligations en ce qui a trait à des contrats de location-acquisition non résiliables. Les paiements de loyer minimaux annuels se présentent comme suit pour les trois prochaines années :

	\$
2026	54 616
2027	26 244
2028	7 589
Total des obligations	<u>88 449</u>

12. Cotisations aux régimes de retraite

Certains employés de MSO participent au régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui est un régime de retraite à prestations définies. La province de l'Ontario et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO ») sont les promoteurs du régime et établissent les cotisations annuelles que MSO doit verser au régime. Les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles du régime aux fins du financement prévues par la loi ne sont pas des actifs de MSO ou des obligations revenant à MSO, la responsabilité de la viabilité financière des caisses de retraite incombant aux promoteurs. Les charges engagées par MSO se limitent aux cotisations qu'il doit verser au régime.

Les cotisations de MSO au régime se sont élevées à 61 493 \$ (2024 – 59 147 \$).

13. Gestion des risques*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à une transaction manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs. Afin de réduire ce risque, MSO examine régulièrement le solde des débiteurs afin de déterminer si des montants sont considérablement en souffrance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que MSO éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières. Le risque de liquidité découle des crédettes et charges à payer et des engagements futurs. MSO surveille le risque de liquidité en assurant la gestion du fonds de roulement, des flux de trésorerie et des facilités d'emprunt.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.